

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 15 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 15 septembre 2015, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Etaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Patricia Portal-Baptiste, Solange Falgon, Alain Bernard, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Etaient excusés : Eric Jacob et Pierre Helleputte qui avaient respectivement donné pouvoir à Patricia Portal et Gilbert Meyssonier.

Étaient absents : Jean-Michel Jamon

Secrétaire de séance : Solange Falgon a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Objet : Réforme territoriale : position du conseil municipal :

En préambule, M. le maire fait part aux élus des entretiens qu'il a eus avec M. le Préfet et M. le Président du Conseil Général de Haute-Loire. Il en ressort que la commune d'Allègre de par sa situation géographique et son appartenance actuelle à deux structures territoriales différentes (canton de Craponne et communauté de communes des Portes d'Auvergne) est légitimement en situation de faire un choix sur sa future destination intercommunautaire.

Le maire rappelle ensuite quelques éléments de la loi NOTRe :

- La communauté de communes des Portes d'Auvergne située en zone de montagne et comptant plus de 5 000 habitants peut continuer d'exister dans sa configuration actuelle.
- Une communauté de communes peut se scinder en plusieurs parties qui intégreront des territoires différents dans le nouveau schéma départemental intercommunal.
- Le calendrier est précis et contraignant : M. le Préfet transmettra aux communes un projet de schéma avant le 15 octobre. Les communes auront deux mois pour se prononcer.
- Enfin, M. le maire fait le constat d'un certain nombre de données qui s'imposent à nous :
 - Notre bassin de vie est tourné vers Saint Paulien et Le Puy en Velay.
 - Des structures administratives sont actuellement en place au niveau du secteur nord (Allègre- Craponne- La Chaise Dieu) : il s'agit du réseau pédagogique des trois collèges publics et du fonctionnement en commun des trois brigades de gendarmeries.

Un long et fructueux débat s'instaure entre les élus d'où il ressort :

- que nous ne disposons d'aucun élément quant à l'incidence au niveau de la fiscalité des ménages d'une entrée dans la communauté d'agglomération du Puy.
- que nous ne connaissons aucun élément d'ordre concret au niveau des avantages et des services nouveaux que pourrait nous apporter une entrée dans la communauté d'agglomération du Puy. La commune d'Allègre est une commune rurale à la recherche de solutions sur les plans économiques, touristiques entre autre pour rebondir vers un avenir meilleur.
- que nous sommes dans l'ignorance de l'impact que pourrait avoir sur les futurs effectifs du collège du mont Bar (collège de l'intercommunalité en très grande partie approvisionné par des enfants du secteur de Saint Paulien) un départ de la commune d'Allègre seule vers le territoire nord, tandis que la plupart des communes de la communauté de communes des Portes d'Auvergne intégreraient la communauté d'agglomération du Puy.

M. le Maire propose aux conseillers de s'exprimer chacun à leur tour sur le sujet de façon à dégager une tendance. Ceux-ci pensent qu'il est préférable pour la commune d'intégrer la Communauté d'agglomération du Puy en raison notamment de la présence du collège. Leur souhait serait aussi que Craponne et la Chaise Dieu intègrent l'agglomération du Puy de façon à ce que les communes rurales soient bien représentées.

Néanmoins, devant autant de questions de la plus haute importance et sans réponses à l'heure actuelle notamment en terme de fiscalité, les élus de la commune d'Allègre estiment ne pas pouvoir se prononcer ce jour de manière définitive sur une orientation qui engage l'avenir à long terme de notre territoire et de ses habitants.

Objet : revitalisation du centre-bourg : présentation du rendu du bureau d'études

M. le Maire présente au conseil les scénarii imaginés rue ND de l'Oratoire et rue du Château par JP Reuillard, architecte, pour redynamiser le centre bourg :

- **Scénario n°1 « à minima »**
- Amener du stationnement rue du Château
- Rédiger des règles simples de requalification de la tour de l'hôtel rue ND de l'Oratoire (NDO)
- Nettoyer l'arrière de la rue NDO : espaces verts, démolition des granges, des ruines...

- Nettoyer les traverses existantes, les aménager à moindre coût
- Réaliser la traverse du lavoir place de l'ancienne mairie
- **Scénario n°2 :**
- Reprise du scénario n°1
- Démolir et reconstruire en fragmentant le bâti, en introduisant des jardins-terrasses
- Dégager la tour de l'hôtel rue NDO
- **Scénario n°3 :**
- Reprise du scénario n°1
- Démolir sans reconstruire mais en aménagement l'espace de façon à aérer et à créer une perspective depuis la rue NDO sur la Potence
- Dégager la tour de l'hôtel rue NDO

Les conseillers prennent bonne note de ces possibilités, le chiffrage en cours de chaque scénario les aidera à faire leur choix ultérieurement.

M. le Maire évoque ensuite la rue du Mont Bar, qu'il faut traiter comme une rue et non comme une route de façon à donner aux automobilistes la possibilité de s'arrêter. Pour cela, il faudrait réaliser des plateaux traversants non dénivelés et aménager les traverses existantes pour montrer que le centre-bourg est accessible à pied sans difficulté (signalétique, places de parking...). L'accent sera mis dans un premier temps sur le carrefour de la Poste, simple et peu onéreux à aménager.

Objet : réhabilitation de l'immeuble « Coccinelle » :

Ce point de l'ordre du jour est ajourné dans l'attente de la rencontre du 24 septembre avec les producteurs et artisans locaux.

Objet : réseau de chaleur : contractualisation d'un emprunt pour l'acquisition des chaudières

M. le Maire soumet au conseil, les propositions des trois établissements bancaires consultés pour la réalisation d'un emprunt de 329 901€ pour l'acquisition des chaudières bois-fioul dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur; il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Objet : **financement des chaudières bois-fioul – réseau de chaleur**
- Montant : **329 901€**
- Type d'amortissement : capital constant
- Taux fixe : 2.58%
- Durée du prêt : 20 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Agricole pour le financement des chaudières bois-fioul et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt et tout document afférent à cette affaire.

Objet : Piste forestière de la Garde : plan de financement, demande de subventions :

M. le Maire annonce au conseil le plan de financement relatif à la réalisation de la piste forestière de la Garde :

Le plan de financement prévisionnel du projet est établi comme suit :

- Dépenses :
Exécution des travaux et mission de maîtrise d'œuvre : 8 645.28€ HT
Montant éligible : 7 678.80€ HT
- Recettes :
Etat-FEADER 80% soit 6 143.04€
Autofinancement sur montant éligible : 1 535.76€
Autofinancement réel de la commune : 2 502.24€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve le projet d'un montant total de 8 645.28€ HT, et notamment son plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
2. s'engage à financer les dépenses faisant l'objet de la présente demande, sans dépasser le taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques ;
3. s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien des travaux d'investissement réalisés avec l'aide publique faisant l'objet de la présente demande ;
4. donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Objet : Epf-smaf : adhésion de nouveaux membres :

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, donne son accord aux adhésions des collectivités suivantes :

les communes de :

- **COUTANSOUZE** (Allier),
- **MONTMARSAULT** (Allier),

- CRAPONNE SUR ARZON (Haute-Loire),
- MASSIAC (Cantal),
- SAINT ETIENNE DE MAURS (Cantal),

les communautés de communes du :

- PAYS DE SALERS (Cantal),
- PAYS DE MAURIAC (Cantal)

Les syndicats :

- Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal),
- Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers (Cantal)

Objet : Décision modificative sur le budget de l'assainissement n°01/2015 :

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité, la décision modificative n°01/2015 sur le budget de l'assainissement :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 21531 Agitateur silo à boues	13 550.00€	
D 21531 Autres	8 903.66€	
R 1313 Conseil général (agitateur)		678€
R 1318 Agence de l'eau (agitateur)		4 742.50€
R 1313 Conseil général (Montée entre les Jardins)		3 502.00€
R 1318 Agence de l'eau (Montée entre les Jardins)		2 563.75€
R 1318 Agence de l'eau (Doniches 2)		10 967.41€
TOTAL	22 453.66€	22 453.66€

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Déclarations d'intention d'aliéner : M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- B-512 et B-524, 17 rue du Château
- B-1213 (pour partie), Les Doniches
- B-2107 4, Montée Saint Martin
- B-1206 B-1213 (pour partie), Les Doniches

4. Informations sur l'activité de la CCPA :

Réforme territoriale : lors du dernier bureau, une étude a été commanditée pour connaître l'impact de la fiscalité en cas d'intégration de la CCPA à la Communauté d'agglomération du Puy.

Maison de la jeunesse : le frigo et le congélateur ont été remplacés. Les services de l'ADMR font désormais le ménage des locaux.

Bassin aquarécréatif : 18 000 entrées ont été enregistrées cet été permettant un équilibre des comptes.

5. Questions des conseillers et du public :

Montée St Martin : le débouché sur la rue du Mont Bar sera traité en même temps que l'aménagement du carrefour de la Poste.

6. Informations de la municipalité :

Compte-rendu du voyage d'étude organisé par le Parc Livradois Forez : M. le Maire et A. Bernard rendent compte au conseil du voyage organisé par le Parc Livradois Forez dans le cadre de la réhabilitation et la revitalisation des centre-bourgs.

Séance levée à 23h30